

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 janvier 2021	N° 2021-65

Convocation du 22 janvier 2021

Aujourd'hui vendredi 29 janvier 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Dominique ALCALA à M. Jérôme PEScina
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
M. Maxime GHESQUIERE à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Fabienne HELBIG à M. Thomas CAZENAVE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
M. Kévin SUBRENAT à M. Max COLES

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h50
Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST à partir de 17h25
M. Bernard Louis BLANC à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h
Mme Céline PAPIN à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 16h20
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Claudine BICHET à partir de 12h
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 17h11
M. Baptiste MAURIN à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h11
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 16h15
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 14h35
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 15h à 16h
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 16h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h40
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOLET à partir de 14h45
M. Stéphane GOMOT à Mme Harmonie LECERF à partir de 14h45
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 15h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Olivier CAZAUX à partir de 11h30
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 13h
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 12h
M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 12h
M. Franck RAYNAL à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 15h
Mme Marie RECALDE à M. Serge TOURNERIE de 11h à 12h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Marie RECALDE à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h10

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 janvier 2021	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2021-65

Mise en œuvre du programme 1 million d'arbres - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En janvier 2020 au forum économique mondial de Davos, l'initiative 1 000 milliards d'arbres est lancée pour faire pousser, restaurer et conserver 1 trilliard d'arbres sur la planète. Plusieurs pays avaient déjà adopté des programmes de replantation massive d'arbres. La stratégie de l'Union Européenne en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030 pose le socle d'un pacte vert pour l'Europe plaçant la forêt et l'arbre au cœur des actions à mettre en place. Plusieurs collectivités françaises se sont engagées dans cette orientation majeure pour la planète comme pour nos habitants.

Bordeaux Métropole propose de concrétiser la même ambition en adoptant un programme de plantation d'1 million d'arbres sur son territoire au cours des 10 prochaines années.

Ce plan 1 million d'arbres permettra de participer à la lutte contre le réchauffement climatique (l'arbre puits à carbone), de favoriser les écosystèmes et la biodiversité (trame verte et bleue), de créer des îlots de fraîcheur, de dessiner un nouveau paysage urbain (nature en ville et forêts urbaines) et in fine d'améliorer les conditions de santé et de vie collective.

Le plan s'accompagnera d'un inventaire des arbres remarquables à conserver.

Ce programme couvrira l'ensemble du territoire métropolitain, en particulier en milieu urbain, tout en s'ajustant aux spécificités locales. Il mobilisera le foncier de la Bordeaux métropole tout en ayant vocation à s'étendre à l'ensemble du foncier public ou privé. Sa réussite dépend de l'engagement conjoint et volontaire des collectivités publiques, des propriétaires fonciers privés, du monde de l'entreprise et des associations.

Il devra intégrer dans sa mise en œuvre les exigences d'entretien propres aux arbres (arrosage, élagage...) dès le choix des espèces à planter.

Quelle méthode ?

1. Les pôles territoriaux recensent les fonciers métropolitains disponibles pour la plantation d'arbres. Il intègre les espaces boisés pouvant être enrichis, les espaces non-boisés pouvant être durablement arborés et les espaces à vocation économique insuffisamment boisés.

2. Les communes seront les premiers partenaires de cette opération.

Dans le cadre des négociations des CODEV de 5^{ème} génération, les communes seront invitées à contractualiser sur leurs propres programmes de plantation qui doivent être plus ambitieux que de simples opérations d'ornementation ou de verdissement des espaces communaux.

Plus généralement, elles pourront également si elles le souhaitent mettre à disposition leur propre foncier.

3. Les aménageurs et opérateurs publics, partenaires de Bordeaux Métropole, seront mobilisés et invités à apporter leur part dans le programme. Les opérations d'aménagement en cours seront revisitées pour plus d'ambition en matière de plantations d'arbres et les futures opérations devront intégrer cette ambition comme un élément structurant de leur plan-guide.

4. Un appel à projet sera lancé auprès des propriétaires privés et des entreprises afin qu'ils s'associent à la démarche métropolitaine sur leurs propres fonciers.

5. La même démarche sera initiée auprès des associations sur des fonciers métropolitains ;

6. Un budget participatif mobilisant des métropolitains sera expérimenté dans le cadre de ce programme.

7. Des opérations spécifiques de distribution de plants aux citoyens seront organisées en lien avec les communes, sur le fondement d'une charte d'engagement « prendre soin de mon arbre ».

8. La consolidation géographique du recensement des fonciers à arborer et celui des projets publics ou privés se fera à l'échelle des pôles territoriaux qui pourront ainsi élaborer une déclinaison territorialisée du programme. Cette déclinaison permettra également d'assurer des bilans réguliers pour s'assurer de la progression des plantations.

Quels moyens ?

Pour atteindre l'objectif d'1 million d'arbres, Bordeaux Métropole mobilisera des outils de droit commun et des outils spécifiques.

1. Chaque direction de Bordeaux Métropole gestionnaire de fonciers métropolitains intégrera l'objectif de plantation et mobilisera les moyens budgétaires de droit commun. Ainsi les politiques publiques métropolitaines contribueront chacune en ce qui les concerne au programme que ce soit en affectant des moyens ou en ajustant leurs référentiels. Dans cet esprit, les règles d'aménagement des espaces publics et de la voirie devront faciliter les plantations d'arbres.

2. Pour compléter ces moyens de droit commun, un règlement d'intervention spécifique doté

d'un fond dédié sera adopté au moment du vote du budget 2021. Ce fond sera alimenté par fléchage des crédits supplémentaires octroyés dans le plan de relance métropolitain et en faveur des contrats de codéveloppement. Il pourrait être abondé à hauteur de 1M€/an (voir point 8 ci-dessous).

Le RI précisera les bénéficiaires (communes, particuliers), les modalités d'accompagnement (50% d'un coût forfaitaire, dotation en arbres...) et les engagements réciproques.

3. Un guide de bonnes pratiques de plantation sera proposé aux partenaires publics et privé du programme afin de faciliter la réalisation de leurs projets, de favoriser la sélection d'essences adaptées et de limiter les coûts de fonctionnement (10% du coût d'investissement). La plantation d'arbres type Myawaki sera privilégié (voir annexe)

4. Une organisation spécifique de la commande publique permettra de regrouper les commandes des communes qui le souhaitent et d'ajuster les livraisons aux calendriers de plantations.

5. Selon la nature des projets, leur implantation urbaine, leurs objectifs paysagers, les contraintes spécifiques, il sera proposé une aide à l'ingénierie par la direction de la nature.

6. Dans la démarche engagée de modifications du PLUI, une attention toute particulière sera portée à la réservation d'espaces destinés au boisement et à la protection du patrimoine arboré existant.

7. Pour coordonner l'ensemble de ces initiatives et projets, un chef de projet « 1 million d'arbres » sera nommé.

8. A titre indicatif, la programmation jointe en annexe fixera le cadre, les objectifs et la répartition de moyens. Elle sera ajustée en fonction des ressources complémentaires qui pourraient être obtenues (subventions, mécénat, apport en nature...)

Quel calendrier ?

Le calendrier s'étale sur 2020-2030. Il est scandé par le rythme bisannuel des plantations : automne et printemps. Chacune de ces phases doit permettre de décliner des objectifs quantitatifs et qualitatifs et de communiquer auprès du public sur les évolutions opérées. En collaboration avec les communes, des actions de sensibilisation, de découverte, d'appropriation du patrimoine arboré par les métropolitains pourront être organisées

Des programmes ambitieux de plantations ont déjà été engagés à l'automne 2020. Les prochains se dérouleront au printemps 2021. Ils convient de commencer dès à présent une forte mobilisation pour l'automne 2021.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages en date du 20 juillet 2016

VU les orientations de l'union européenne en faveur de La biodiversité à l'horizon 2030

VU l'adoption par le conseil de métropole d'un plan d'action pour un territoire durable à haute qualité de vie par délibération N°2017-493 en date du 7 juillet 2017

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT l'urgence à agir face aux changements climatiques, considérant, le nécessaire engagement en faveur de la transition écologique et de la biodiversité et la volonté d'améliorer la qualité de vie et la santé des habitants,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le programme « 1 million d'arbres »

Article 2 : de mobiliser les moyens de droit commun des politiques publiques métropolitaines pour la réussite du programme

Article 3 : d'autoriser le président à solliciter toutes subventions de la Région, de l'Etat ou de l'Europe ou de tout autre personne morale.

Article 4 : d'imputer, sous réserve du vote des crédits, les dépenses correspondantes au budget principal des exercices en cours et suivants, chapitre 21 - article 2121 - fonction 76, chapitre 204 article 2041412 - fonction 76 et chapitre 011 - article 62268 - fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 janvier 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 4 FÉVRIER 2021	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick PAPADATO
PUBLIÉ LE : 4 FÉVRIER 2021	